

Territoires : de l'espace physique au construit social. Les enjeux pour demain et les apports de la recherche

Farmland: From physical space to social construct. Challenges for the future and the contribution of research

Oléagineux, Corps Gras, Lipides. Volume 7, Numéro 6, 474-9, Novembre - Décembre 2000, Dossier : "Agriculture, recherche et territoire"

Auteur(s) : Michel Sebillotte, 147, rue de l'Université, 75007 Paris, France.

Résumé : L'espace physique est une donnée stable : il y a des plaines, des collines, des montagnes, elles se trouvent dans l'hémisphère Nord ou Sud, etc. En revanche, la présence des hommes construit le territoire car, en s'organisant en sociétés particulières, ils structurent l'espace et ses contenus. Les territoires sont vivants, ils naissent, se développent et meurent [1]. Selon le groupe humain considéré, ils auront des tailles et des configurations variables, fruits des interactions entre les spécificités du groupe humain, de l'espace physique qu'il occupe, des groupes humains voisins et de leurs évolutions historiques. Comprendre l'histoire d'un territoire est riche d'enseignements. Comment les hommes se sont organisés, ont tissé des réseaux de liens entre eux, donnant ainsi naissance à des territoires. Le bref examen qui suit a pour ambition de tirer quelques leçons pour l'avenir : quelles sont les possibilités de construire, reconstruire, entretenir des territoires, étant bien entendu qu'il ne saurait y avoir de recettes et que de grands mouvements de structuration de l'espace géographique existent, comme la croissance continue des métropoles depuis l'antiquité [2] et la localisation préférentielle des humains le long des côtes et des fleuves [3]. Si, historiquement, les agriculteurs ont créé et façonné des territoires, la réflexion est jusqu'à aujourd'hui beaucoup plus du côté des industries et des villes. Pourtant, la nouvelle loi d'orientation agricole introduit l'idée de contrat territorial d'exploitation (CTE) et l'Inra a initié des programmes de recherches « pour » et « sur » le développement régional. Dans les deux cas, le présumé est que l'on peut orienter, voire susciter, le développement des territoires.

Summary : Territory isn't cut according to the agricultural production system henceforth. Territory is a social build. So, in order to broach the environmental question, the area cutting out can no longer only refer to ecological limits. Environmental results are depending on production choices and on environment. Research can find place in resolving problems thanks to a global vision taking into account different factors impartially. Research can offer a prospective vision of future.

Keywords : local development, environment, territory, research, social construction.

ARTICLE

Le territoire : un construit social

Une première vision du territoire met en avant son caractère local, en insistant sur l'idée de développement local et donc sur ce qui différencie des territoires voisins. Par exemple, dans les années 50, l'Insee décompose la France en 536 petites régions agricoles sur la base d'une communauté de systèmes de production agricole et de milieu écologique, ce dernier étant, à l'époque, probablement encore la cause principale de la différenciation des systèmes de production. Dans une telle acception, la petite région est une donnée, une base statistique et on n'insiste guère sur les liens tissés entre les agriculteurs, les artisans (essentiels à la vie agricole de cette époque), les autres ruraux, etc. Or, ces liens sont essentiels, constitutifs. Citons pour seul exemple les échanges de semences dont parle Olivier de Serres [4], qui doivent se faire entre pays distants « d'une ou deux journées » et non avec son voisin agriculteur.

D'autres territoires étaient ou sont toujours organisés sur des complémentarités entre espaces, territoires et/ou avec la ville. Ainsi, les transhumances entre les zones de plaine du midi, sèches en été, et les estives montagneuses en France, entre le Sud et le Nord des pays d'Afrique du Nord, etc. Une organisation sociale très forte s'est forgée au cours du temps, dont on retrouve l'histoire en consultant les archives juridiques, car il y avait des conflits et c'est en apprenant à les régler que ces sociétés forgeaient la stabilité des territoires [5]. Cette dimension juridique est trop souvent oubliée de nos jours. Or, les exemples foisonnent de sa présence chaque fois qu'une nécessité imposait de trouver une solution. Pensons aux pays secs et à l'utilisation des eaux de ruissellement pour l'agriculture dont le droit successoral organisait le maintien à son accès [6]. Autre exemple qui pourrait être cité, celui de l'assolement triennal de l'Est de la France imposé par la nécessité d'organiser le pâturage des animaux en pays d'*open-field*. Le droit pouvait ainsi se construire quasi localement ou, au contraire, résulter du pouvoir central. Ce fut le cas, chaque fois qu'il s'est agi de construire un territoire autour d'un aménagement de grande ampleur dont l'irrigation fournit, à travers le monde et au cours de l'histoire, de nombreux exemples [7].

Jusqu'au début du xx^e siècle, les espaces ruraux ont évolué à une vitesse relativement lente qui a globalement eu comme conséquence de considérer que les liens sociaux, entre agriculteurs, entre ceux-ci et les autres acteurs de la société, entre les territoires, étaient des données, peut-être intangibles, mais en tout cas dont on perdait de vue le rôle essentiel pour l'existence même des territoires. Il en était de même de leurs supports juridiques. Par la suite, à des moments variés du xx^e siècle, ces territoires historiques vont plus ou moins voler en éclat sous l'influence de différents facteurs. En France, l'émergence de responsables professionnels voulant la modernisation de l'agriculture et différentes lois, dont celles de 1960 et 1962, seront des moteurs efficaces de cet éclatement, suivi d'ailleurs de recompositions liées à la spécialisation des régions. Pour la fonction productrice de l'agriculture ce fut une réussite mais au prix d'une double rupture dans les années 70-90.

La première concerne la relation au terroir, à la terre, même si le développement des appellations d'origine a pu la masquer. En effet, depuis le début du siècle se forge, en particulier en France, la notion d'appellation d'origine (Arrangements de Lisbonne). Celle-ci traduit un lien au terroir qui, au fil des ans et grâce à une codification des pratiques culturelles et œnologiques, assure la notoriété des vins en leur conférant une typicité. Au prix d'une discipline syndicale suffisamment rigoureuse, les producteurs définissent leurs produits et les « imposent » au consommateur, s'appropriant une rente non

délocalisable. C'est donc aussi un construit social valorisant un milieu écologique au sein d'une aire d'appellation. D'autres produits, végétaux et animaux, donneront progressivement lieu à l'extension de cette notion, en partant toujours du construit social. En ce sens, le lien au terroir est ici source de la construction d'un type de territoire. Et la France a fait école, au moins en Europe. Cependant, pour que cette rente soit durable, il faut que clientèles actuelles et potentielles restent sensibles aux idées d'authenticité, de typicité et, de plus, que le cahier des charges des appellations d'origine intègre de nouvelles exigences, jusqu'ici peu considérées dans ce cadre, comme celles qui concernent l'environnement.

Mais, hors des zones d'appellation, quels liens réels l'agriculture a-t-elle gardé avec le terroir ? Même des phénomènes comme le développement de l'agriculture biologique ne mettent pas en avant ce lien et les réseaux d'agriculteurs biologiques sont justement marqués par leur discontinuité sur le terrain, chaque agriculteur biologique maintenant néanmoins une appartenance réelle au groupe social local non biologique [8]. Il n'y a toujours pas de contribution forte à la naissance de nouveau territoire. Ainsi, la terre est devenue un support dont, certes, les propriétés varient dans l'espace mais toute l'artificialisation agricole vise à contrecarrer les effets de ces variations : l'objectif est de réduire la variabilité tant des pratiques que de la qualité des produits. Au mieux, des agronomes ont cherché à gérer la diversité de qualité de ces derniers dans un bassin de collecte [9], ou à l'intégrer dans la gestion de pratiques comportant des risques de pollution diffuse, comme la fertilisation¹ ou l'irrigation. La déconnexion extrême de la production par rapport à la terre, au terroir, est représentée par les élevages hors-sol ou les cultures sous serres hors-sol. Cette situation extrême a modifié les relations entre producteurs en les polarisant sur l'organisation de filières. Les nouvelles solidarités se sont d'abord bâties au service du marché.

On a oublié, et c'est la deuxième rupture, que l'agriculture n'est plus aujourd'hui le point de départ majeur de l'organisation sociale, qu'elle n'a de sens que parce que d'autres lui achètent ses produits ou jouissent de son existence (les paysages) et donc qu'elle ne saurait plus définir seule un territoire. En prétendant continuer à se penser comme une entité indépendante et première, nourricière de l'humanité, l'agriculture, jusqu'à ces dernières années, s'est isolée.

Pourtant, dans certaines situations du grand Ouest de la France autour de l'intensification de l'élevage et sous l'impulsion de quelques grands meneurs d'hommes, des recompositions, disions-nous, se sont opérées qui ont, d'une certaine façon, recréé des territoires. La concentration des élevages a entraîné celle des industries d'aliments du bétail, de l'abattage des animaux et des industries agro-alimentaires de transformation.

On retrouve, de cette manière, ce que l'on nomme par ailleurs les districts industriels qui « rassemblent sur un territoire restreint de nombreuses PME/PMI et des centaines de micro-entreprises spécialisées dans un domaine donné ». Le district se caractérise par deux traits essentiels : l'ensemble des entreprises d'un district couvre tout le cycle des produits industriels et les entreprises sont coordonnées entre elles « grâce à des coopérations entre personnes, entreprises et institutions agissant dans l'intérêt d'une communauté qui partage savoirs et valeurs » [10]. Pour ces districts, qui ont fait jusqu'à aujourd'hui la preuve de leur efficacité du fait des capacités d'innovations que font surgir ces coopérations, la question se pose de leur avenir face aux effets de la mondialisation. Une chose est certaine, ils devront évoluer pour créer de nouveaux lieux d'apprentissage, une nouvelle culture ; et les associations et les corps intermédiaires ne sont-ils pas les mieux placés pour en être les ferments et les initiateurs ? Il s'agit de

créer de nouveaux avantages comparatifs en faisant converger les stratégies des entreprises et celles des territoires [11].

Mais cet isolement de l'agriculture la met en porte à faux vis-à-vis des attentes de la société qui, par ailleurs, contribue puissamment à sa survie par le biais des aides de la PAC. Qu'en est-il plus précisément ?

Quels enjeux, aujourd'hui, pour les territoires ruraux ?

Nous n'aborderons, à titre d'exemple, que le cas de l'environnement car il illustre assez bien que, faute de penser les territoires comme des construits sociaux, les politiques d'aménagement et de développement n'auront qu'une faible efficacité dans ce domaine.

Presque simultanément sont apparus les excédents de production en France (et dans l'Union européenne) et les problèmes d'environnement. Ce n'est pas fortuit. Le rapport Hénin [12], consacré à la pollution diffuse par les nitrates, date de 1981. Il montre que les apports totaux d'azote dépassent ce que le milieu peut supporter sans entraîner son enrichissement et donc entraînent rapidement des risques de la pollution des eaux. Le phénomène est inégalement réparti en France et met en cause de vastes mouvements de transferts d'azote, en particulier à travers les aliments du bétail pour les élevages hors-sol (importations d'éléments minéraux depuis les régions de grande culture) qui aboutissent à des concentrations géographiques insupportables par le milieu. On est en « excédent structurel ».

La prise en considération de l'environnement oblige à repenser le construit social avec de nouveaux mécanismes de coopération-régulation. Là où le modèle productif dominant favorisait l'individualisme, le respect de l'environnement remet à l'honneur la dimension spatiale et les solidarités locales. Qu'il s'agisse de préserver la quantité et/ou la qualité de l'eau², chacun est dépendant de son voisin car la ressource est limitée et parce que l'effet des efforts des uns dépend des efforts des autres.

Soulignons trois aspects essentiels. Le premier concerne les conséquences de l'hétérogénéité du milieu écologique et ses répercussions sur les risques de pollution. Fondamentalement, tous les agriculteurs ne sont pas égaux devant ces risques car leurs terroirs diffèrent. Les mêmes pratiques agricoles n'entraînent pas partout les mêmes risques. Il faudrait donc pouvoir envisager des mécanismes de mutualisation pour ne pas introduire de nouvelles inégalités. Mais bâtir un dispositif de mutualisation est difficile dans la mesure où le choix du système de production que fait chaque agriculteur amplifie ou réduit, au contraire, ces risques, et ce choix est aujourd'hui privé.

Le deuxième aspect concerne la réglementation environnementale et son efficacité. Notre position d'agronome est qu'aucun règlement, pour utile qu'il soit, ne pourra régler définitivement les questions environnementales. En effet, la complexité des situations est telle que, soit les normes seront excessives et gravement pénalisantes pour l'économie agricole, soit elles devront être complétées par des dispositifs d'auto-discipline et de coopération qui ne sont viables qu'à travers des solidarités locales à faire vivre.

Mais on bute alors sur le troisième aspect, celui de l'évaluation des « efforts » et des contrôles. Cette question est le plus souvent passée sous silence parce que très difficile. Il ne suffit pas de parler de bien public, de patrimoine commun ou d'organiser des actions de communication pour que la gestion au

quotidien de l'environnement devienne facile. Le niveau de contrôle, donc son efficacité réelle, est fonction de son coût et comme celui-ci est élevé il est réduit au minimum ! C'est une deuxième raison pour compléter les règlements par d'autres mécanismes de régulation sociale car il faut bien que les acteurs retirent quelques bénéfices (moraux, sociaux ou économiques) de leur respect de l'environnement. Nous pensons donc qu'il devient urgent de revaloriser les formes d'auto-contrôle, d'auto-évaluation pour que les groupes d'agriculteurs, en particulier, puissent « piloter » au mieux et collectivement leurs pratiques en vue du meilleur respect de l'environnement compte tenu des caractéristiques spécifiques des milieux et des systèmes de production. Or, l'impression qui se dégage de toutes les évolutions réglementaires récentes (en France comme à Bruxelles) est, au contraire, que le seul mécanisme retenu est celui de « la peur du gendarme ». On ne semble pas vraiment vouloir faire du respect de l'environnement une valeur positive de développement territorial³.

On notera cependant que, sur le terrain, ces nouvelles formes de solidarité commencent à émerger. Pensons aux opérations Ferti-Mieux, Irri-Mieux, véritables expérimentations sociales encore trop mal connues qui dépassent largement les seuls effets d'annonce (et d'auto-proclamation) et commencent pour les premières, plus anciennes, à produire des résultats tangibles sur l'évolution des pratiques et la qualité des eaux [14], entre autres parce que l'idée de contrôle et d'auto-évaluation est constitutive de la démarche elle-même.

Face à ces préoccupations comme à celles nées du contexte international (négociations de l'Organisation mondiale du commerce), la France s'est dotée d'une loi d'orientation agricole [15] construite autour de l'idée de multifonctionnalité de l'agriculture et de respect de l'environnement. L'un de ses outils est le contrat territorial d'exploitation (CTE). Il permet à un agriculteur de passer contrat avec l'État pour recevoir une aide au nom de son engagement à mettre en œuvre un double projet d'ordre économique et environnemental dont les orientations doivent être conformes à celles retenues au niveau départemental à l'issue de débats contradictoires entre les différents acteurs sociaux au sein d'une commission départementale.

Cette loi, dont l'application démarre, est intéressante parce qu'elle souligne la nécessité d'un projet collectif, celui du territoire départemental, et qu'elle fournit quelques leviers d'action. Sans préjuger de son avenir, conditionné par les moyens financiers qui seront dégagés, soulignons néanmoins deux ambiguïtés. La première porte sur la dimension environnementale. Le saupoudrage de quelques dizaines, voire centaines de CTE sur l'espace départemental ne contribuera que faiblement à l'amélioration de l'environnement qui suppose, elle, une concentration spatiale des efforts. Sur le plan économique, ce reproche n'est, en revanche, pas forcément fondé. La seconde ambiguïté concerne l'idée même de projet collectif au niveau départemental. Cela est-il possible ? Souhaitable ? Le département est-il un espace de gestion de projet ? La réponse est presque évidemment non. Il est probable que « les pays » de la loi sur l'aménagement du territoire⁴ sont plus adaptés. Et de toute façon, les difficultés à vaincre sont grandes car il faut arriver à concilier l'émergence d'une dynamique locale qui, pour être viable, doit être « compatible » avec une dynamique plus globale⁵. La naissance qu'il faut souhaiter et aider est celle d'« un territoire qui appartient et qui n'appartient pas à de multiples autres territoires, eux-mêmes venant se confondre, se confronter en son sein : une sorte de territoire multiterritorial » [18].

D'ailleurs, cette émergence d'un projet de territoire est d'autant plus difficile que le nombre de structures ayant des responsabilités géographiques est croissant et que leurs relations sont souvent

marquées par des conflits de pouvoir. Il y a là un véritable enjeu pour les temps à venir : les régions géographiques ou administratives seront-elles capables de se doter de projets collectifs structurants ou bien leur développement ne sera-t-il que la somme des actions individuelles et/ou très locales ? Ce développement sera-t-il voulu ou subi ?

Le rôle de la recherche dans le développement territorial

La recherche produit des connaissances et c'est son rôle primordial. Mais elle a aussi d'autres dimensions comme le rappellent les sociologues de la science. Elle participe à la formation des hommes, elle monte des dispositifs de recherche-action facteur puissant d'innovation...

Par rapport à la construction des territoires, la grande question est de savoir comment la recherche peut intervenir. Or, dès que l'on veut construire donc agir, deux séries d'interrogations surgissent : quels sont les objectifs visés et comment les justifie-t-on ? Quelles sont les voies et les moyens qui seront empruntés, utilisés ? Face à ces deux questions, pourquoi les acteurs politiques et économiques ont-ils intérêt à recourir aux services de la recherche et comment celle-ci peut-elle se mobiliser ?

L'intérêt d'un recours à la recherche réside dans la distance du chercheur par rapport aux problèmes à résoudre et, s'il adhère aux approches systémiques, à sa capacité à resituer problèmes et solutions possibles dans un cadre plus global. Pour le chercheur systémicien, la meilleure solution n'est pas forcément celle qui découle le plus directement du problème, ce dernier n'étant souvent que le fruit d'un autre problème que l'on laisse de côté pour diverses raisons et qui, faute d'être traité, resurgira. Un autre intérêt d'une intervention de la recherche est sa rigueur dans l'analyse comme dans la production de solution. Mais, en retour, pour ces deux raisons (tout particulièrement), la recherche est dérangeante !

Par ailleurs, une difficulté majeure existe lorsque le chercheur aide à la décision les acteurs politiques et économiques. Elle concerne le choix des orientations et donc ici les choix de mode de développement. Faut-il privilégier tel ou tel secteur économique, opter pour un mode de développement égalitaire (entre les individus, entre les territoires), décider d'un développement durable et alors comment le définit-on, etc. ? Or, ces quelques questions, données à titre d'exemples et auxquelles il faut répondre, ne relèvent pas directement du métier de chercheur⁶. Pour notre part, nous pensons cependant que les chercheurs engagés dans la recherche finalisée ne pourront plus esquiver la double question de savoir pour quel développement de nos sociétés nous travaillons et quel développement nous voudrions favoriser. De ce point de vue la science n'est pas neutre et, selon les réponses, on ne fera pas les mêmes recherches et/ou on ne les fera pas dans le même ordre. Mais soyons clairs, même dans ce cadre, la production des connaissances devra toujours répondre, en définitive, aux critères de scientificité [20].

Comment concrètement la recherche peut-elle se mobiliser pour le développement des territoires ? L'Institut national de la recherche agronomique a proposé à des partenaires régionaux un dispositif original [21] qui vise, d'une part, à recenser leurs problèmes et à faire émerger ceux que l'on est prêt à travailler ensemble et, d'autre part, à choisir les disciplines scientifiques et à organiser leurs relations pour pouvoir produire des solutions qui soient utilisables par les partenaires régionaux. Nous appelons ces deux étapes la construction du partenariat et la construction de la transdisciplinarité, cette dernière traduisant le fait que les chercheurs des disciplines sont temporairement réunis et que leurs relations sont organisées à partir des problèmes posés. Nous n'insisterons ici que sur la construction du partenariat de recherche, car plusieurs points rejoignent explicitement ce que nous avons dit des enjeux

dans notre seconde partie et des territoires dans la première.

Le dispositif exige, pour fonctionner correctement, le respect d'un préalable, à savoir la constitution d'un groupe porteur du projet de recherche en partenariat, dont les membres se donnent un objectif commun qui sera la référence et le moteur de la démarche. La solidité du groupe suppose différentes conditions dont la moindre n'est pas d'avoir des visions du présent et de l'avenir suffisamment compatibles ; la phase de construction du partenariat permet de tester l'existence de cette convergence et de travailler à la créer si tel n'est pas suffisamment le cas. On peut affirmer qu'il s'agit là d'une condition nécessaire au bon déroulement du travail en commun. Ce groupe devra, d'ailleurs, être mandaté par les institutions qui s'engageront dans le projet.

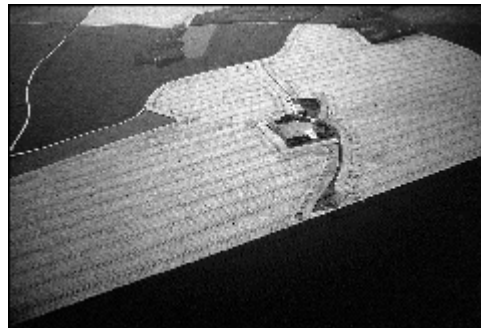
Ensuite, suivent trois étapes. La première est consacrée à une phase d'inventaire qui devra déboucher sur un diagnostic territorial. C'est un premier moment où la vision de l'avenir est sollicitée puisqu'elle interfère sur le repérage des problèmes. Il semble de plus en plus évident qu'il faudrait inclure dans ces recherches une vision prospective qui fait trop souvent défaut. Ici les partenaires sont les moteurs de la démarche mais le rôle des chercheurs est essentiel car c'est à eux de constamment relancer le débat en vue de maintenir une ouverture suffisante pour éviter les biais et le repli sur quelques questions peu significatives en termes de développement régional.

La seconde étape est consacrée à l'organisation des « questions de la pratique » inventoriées en un diagnostic, c'est-à-dire en un système de représentation qui les articule et les hiérarchise, représentation qui doit être partagée par les différents partenaires et les chercheurs ; c'est une étape capitale. Pour nous, le diagnostic est, en effet, « un processus social de formulation et de décision d'un programme d'action (potentiel) qui incorpore des jugements d'opportunité et de faisabilité tout autant que des considérations de nature plus technique » [22]. Cette étape est, en particulier, nécessaire aux partenaires régionaux pour discuter de l'organisation de la réponse qu'ils attendent de la recherche, et pour fixer et coordonner leurs contributions respectives en moyens (humains, financiers, etc.) à l'effort de recherche qui sera décidé. On est typiquement dans une situation analogue à celle où « le problème d'une stratégie de changement tient un rôle central, c'est-à-dire la formulation, par des acteurs assumant le *leadership* en la matière, d'un projet et d'une orientation d'ensemble qui puissent lancer le processus de changement » [22].

La troisième étape est également très importante. Il s'agit, en effet, de se mettre d'accord sur les différents regards que l'on porte sur les « questions de la pratique ». C'est une étape clé qui conditionne l'orientation des travaux de recherche et dans laquelle les chercheurs interviennent à part égale avec les partenaires régionaux. En un mot, il s'agit de savoir si l'on traite seulement les symptômes ou si l'on veut aussi s'attaquer au fond, donc à leurs causes ? Cette troisième étape permet de supputer à quoi serviront vraiment les recherches à entreprendre et elle prépare l'appropriation des résultats, phase finale qui justifie le partenariat. Mais ces différents regards illustrent la possibilité de « conflits », des chercheurs pouvant fort bien souhaiter des travaux de recherche construits pour élucider les causes alors que les partenaires peuvent trouver « inutile » ou « hors du champ de la relation contractuelle » de se pencher sur ces causes. Il n'y a pas d'ailleurs de raison de penser, *a priori*, que partenaires et chercheurs se mettent facilement d'accord sur tout et, en tout cas, immédiatement. Il y a bien négociation, à travers des allers-retours entre les problèmes et les recherches possibles et souvent un besoin complémentaire de réflexion prospective. L'étape 3 clôt l'élaboration de la « demande de recherche » qui, du fait de la participation des chercheurs, tient compte d'une offre possible.

Dans une telle démarche de co-construction du partenariat, on aborde de nombreuses questions centrales pour penser et développer les territoires, mais à la condition de « jouer » le jeu, c'est-à-dire qu'aucun des partenaires ne se sente « propriétaire » de l'espace régional, quelle que soit sa taille.

Au-delà de ces recherches en partenariat, le rôle de la recherche est aussi de forcer les décideurs, les acteurs politiques à prendre du recul, à anticiper. Revenons à la question de l'environnement. Les agronomes connaissent bien les transferts de fertilité entre parcelles, entre exploitations (échanges paille-fumier, par exemple [23]). L'excédent actuel d'azote des régions de l'Ouest de la France traduit de tels transferts. Les arrivées d'azote dans ces régions se font de plus en plus sous forme d'aliments composés pour le bétail, de graines, de tourteaux de soja⁷. La nouvelle PAC a voulu, en 1992, permettre une utilisation croissante des céréales métropolitaines pour l'alimentation animale et elle y a réussi dans un premier temps⁸. Mais, ce faisant, ce sont les régions céréalières de France et d'Europe qui envoient une partie de cet azote excédentaire. Les auteurs de la nouvelle PAC n'ont pas consacré suffisamment de réflexion à ces questions « subsidiaires » des transferts entre régions et entre pays ; il en fut de même dans les négociations du GATT. Pourquoi ne pas avoir couplé à cette politique des programmes de recherche sérieux sur la question des lisiers et des déjections animales ? Pourquoi n'avoir pensé les relations entre terroirs que dans le sens d'une augmentation des débouchés européens internes pour les céréales ? Évidemment, si les fabricants d'aliments du bétail choisissent les céréales européennes plutôt que des produits de substitution aux céréales (PSC) importés c'est qu'ils y gagnent mais, ce faisant, « ils rendent aussi service » aux régions de grandes cultures. On le comprend aisément sur cet exemple, se préoccuper d'environnement oblige à reconsidérer les relations entre territoires qui ne peuvent plus être isolés les uns des autres. Aujourd'hui, la notion d'élevage « hors sol » n'a plus de sens, l'élevage est, comme toutes les productions agricoles, dans la biosphère !



(Photo J.P. Favreau, ministère Agriculture, (Photo J. Weber, Inra)
ANDA)

Notes

¹ Voir l'opération nationale Ferti-Mieux qui coordonne des opérations locales d'agriculteurs volontaires pour modifier leurs pratiques culturales en vue de réduire les risques de pollution azotée.

² Mais l'environnement a beaucoup d'autres dimensions.

³ Voir [13] et ce qu'il dit dans son chapitre 11 sur le « rôle prééminent des valeurs dans les conduites humaines » et en particulier en faveur du respect de l'environnement.

⁴ Voir [16]. Son article 2 dit que « le développement local, (est) organisé dans le cadre des bassins d'emploi et fondé sur la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains. Il favorise au sein de pays présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale la mise en valeur des potentialités du territoire... ».

⁵ L'exercice récemment publié par la DATAR [17] souligne bien cette nécessaire articulation.

⁶ Même si chacun a des options (et surtout s'il s'en défend !) qui ne sont pas sans incidence sur sa façon d'exercer son métier de chercheur et, en particulier, sur le choix de ses thèmes de travail. Voir, par exemple [19].

⁷ Marcel Coppenet, directeur de la station agronomique de Quimper (Bretagne), avait anticipé plusieurs des conséquences actuelles sur l'environnement.

⁸ Voir [24]. L'Union européenne à 15 utilisait 88,5 millions de tonnes de céréales pour l'alimentation animale en 1994-1995, pour atteindre en 1996-1997, 107 millions de tonnes et osciller depuis autour de cette valeur.

⁹ C'est dans ce sens qu'il y avait convergence entre les recommandations des agronomes et des économistes pour le développement des exploitations en France juste après la Seconde guerre mondiale, au point que leurs recommandations pouvaient jouer le rôle d'alibis réciproques ; convergence qui a ensuite et le plus souvent disparu.

CONCLUSION

De nouvelles relations chercheurs-société pour de nouveaux territoires

Nous sommes dans un monde dominé par les incertitudes qui, malgré ses contradictions et ses égoïsmes, cherche cependant, à travers de nouvelles solidarités, à construire un futur plus « durable ». Tout au moins est-ce notre opinion et la justification majeure, à nos yeux, de notre métier de chercheur.

Nous sommes dans un monde devenu « global » si l'on ose dire, les interrelations sont la matière essentielle sur laquelle il nous faut travailler et les notions d'indépendance n'ont plus beaucoup d'intérêt !

Autrefois, la science savait et disait ce qu'il fallait faire. Les enjeux étaient clairs, on ne courrait guère de risques à suivre les conclusions qui découlaient des travaux des chercheurs puisque « l'on savait où l'on voulait aller »⁹. On croyait au progrès quand, aujourd'hui, on doute qu'il soit encore possible d'y croire [25]. La situation a changé, on est entré dans une ère de désenchantement qui nous conduit à nous demander « vers quel avenir courrons-nous ? » et surtout « vers quel avenir voulons-nous courir ? ».

Les relations de la recherche finalisée avec la société doivent être profondément repensées. Dans le cas de la recherche finalisée, le chercheur ne peut plus être seulement un producteur de connaissances, il doit aussi être un co-constructeur de sens. Il doit se penser dans la société et non uniquement détaché d'elle (mais payé par elle) pour produire des connaissances sans se préoccuper des modèles de développement implicites que la nature de ces connaissances véhicule de fait.

L'exemple des problèmes d'environnement est clair à cet égard. Il en est de même du développement durable et de la remise en cause des modèles qualifiés de productivistes.

Mais notre volonté de travailler « pour » le développement de nouveaux territoires suppose « que les tentatives de maîtriser raisonnablement le changement social produisent, dans des circonstances normales, des résultats favorables » [13]. Nombreux sont ceux qui ne croient pas à cette possibilité sous le prétexte que nos actions produiraient trop d'effets indirects, non intentionnels ; ils utilisent à rebours la notion de système complexe ; pour eux, cette complexité ne serait pas maîtrisable ! Or, comme Amartya Sen, nous pensons que cette position est fautive car « pour ne pas être *intentionnelle* une conséquence n'est pas nécessairement *imprévisible* » [13]. Mais, précisément, c'est l'un des apports de la recherche, à condition que les dispositifs relationnels à créer entre les chercheurs et la société le permettent réellement, que d'obliger les acteurs décideurs à prendre du recul, du temps pour fuir la contingence du présent. La crise de la vache folle montre combien on passe de temps à vouloir résoudre les problèmes d'aujourd'hui (parce que non abordés hier), sans se préoccuper de ceux de demain. Nous avons une vision du développement « réactive » et non « pro-active », or seule cette dernière nous permettra d'être des citoyens responsables pour qui le développement de leurs territoires sera, en définitive, « un processus d'expansion des libertés substantielles dont les gens disposent » [13].

À ce titre, les chemins explorés dans le dispositif de recherche en partenariat exposé ci-dessus sont une contribution qui méritait d'être présentée si l'on pense comme nous que les territoires sont d'abord des construits sociaux.

REFERENCES

1. DUPUY C, GILLY JP (1993). *Dynamique industrielle, dynamique territoriale et stratégies des groupes*. Actes du colloque Industries et Territoire. Les systèmes productifs localisés. IREPD, Grenoble, 21-22 octobre 1992 : 403-26.
2. BAIROCH P (1985). *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*. Paris : Gallimard.
3. LE BRAS H (1993). Les nouveaux espaces de peuplement. In : COURLET C, BERLAN-DARQUÉ M, DEMARNE I, eds. *Un point sur agriculture et société*. Paris : Association Descartes, Éditions Inra : 211-6.
4. DE SERRES O (1635). *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*. Dernière édition revue et augmentée par l'auteur. Rouen : La Maison Rustique : 93.
5. BERQUES J (1978). *L'intérieur du Maghreb, xv^e-xix^e siècles*. Paris : Gallimard.
6. DESPOIS J (1955). *La Tunisie orientale, Sahel et Basse steppe. Études géographiques*. Paris : PUF.
7. ISHII Y, ed. (1978). *Thailand : a rice-growing society*. Monographs of the Center for southeast Asian Studies, Kyoto University. Honolulu : The University Press of Hawaiï.
8. LE GUEN R, RUAULT C (1994). La double appartenance professionnelle des agriculteurs biologiques. Réseaux de relations et évolutions des qualifications : le cas de l'agriculture biologique en Mayenne. In : DARRÉ JP, éd. *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogues et productions de connaissances pour l'action*. Ramion Ville Saint-Agüe : Erès : 49-87.

9. LE BAIL M (1997). *Maîtrise de la qualité des céréales à l'échelle du bassin d'approvisionnement d'une entreprise de collecte-stockage. Approche agronomique*. Thèse de doctorat, Institut national agronomique Paris-Grignon, 249 p. + annexes.
10. VIDAL F (2000). Les districts italiens. Un modèle de développement local exemplaire. *Futuribles*, 256 : 5-21.
11. COLLECTIS G, PECQUEUR B (1995). Politiques technologiques locales et création de ressources spécifiques. In : RALLET A, TORRE A, éd. *Économie industrielle et économie spatiale*. Paris : Economica : 445-63.
12. HÉNIN S (1980). *Activités agricoles et qualité des eaux*. Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, Paris.
13. SEN A (2000). *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Paris : Éditions O. Jacob.
14. FERTI-MIEUX (2000). *Évolution des pratiques agricoles et de la qualité de l'eau*. Paris : ANDA.
15. Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole. *Journal officiel de la République française*, 10/7/1999.
16. Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire. *Journal officiel de la République française*, 25/6/1999.
17. DATAR. « *Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement* ». La Documentation française, juillet 2000.
18. HERVIEU B (2000). De l'aide à la décision à l'aide à la recherche. Partenariat et territoire. In : COURLET C, LACOMBE P, LACOUR C, SEBILLOTTE M, éd. *Recherches pour et sur le développement territorial*. Symposium de Montpellier, 11 et 12 janvier 2000. Tome II. Paris : Conférences et ateliers, Éditions INRA : 137-41.
19. MATALON B (1996). *La construction de la science. De l'épistémologie à la sociologie de la connaissance scientifique*. Lausanne-Paris : Delachaux et Niestlé.
20. SEBILLOTTE M (2000). Une évaluation pour la science en train de se faire. Les recherches tournées vers l'action et menées en partenariat. In : COURLET C, LACOMBE P, LACOUR C, SEBILLOTTE M, éd. *Actes du Symposium de Montpellier, 11-12 janvier 2000, Recherches pour et sur le développement territorial*. Tome II, Conférences et Ateliers, Éditions Inra : 41-77.
21. SEBILLOTTE M (2000). Des recherches pour le développement local. Partenariat et transdisciplinarité. *Reru*, 3 : 535-56.
22. FRIEDBERG E (1997). *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*. Paris : Seuil, Points Essais.
23. SEBILLOTTE M, KELI-ZAGBAHI J, BOIFFIN J (1989). L'agriculteur et l'entretien organique de ses parcelles. In : SEBILLOTTE M, éd. *Fertilité et systèmes de production*. Paris : Inra : 344-59.

24. SYNCOPAC (2000). Alimentation animale et coopération. *Les chiffres clés*. Numéro spécial.

25. BOURG D, BESNIER JM (dir.) (2000). *Peut-on encore croire au progrès ?* Paris : PUF.